

Aviation civile

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

Direction générale de l'aviation civile

Centre d'exploitation, de développement
et d'études du réseau d'information de gestion

Décision n° 1239 du 30 novembre 2011 portant composition du comité technique de proximité du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion

NOR : DEVA1133426S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le chef du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2011 portant création de comités techniques de réseau, de proximité et spéciaux à la direction générale de l'aviation civile et à l'École nationale de l'aviation civile ;

Vu les résultats des élections professionnelles des 18, 19 et 20 octobre 2011 pour l'élection des représentants du personnel auprès du comité technique de proximité du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion,

Décide :

Article 1^{er}

Le comité technique de proximité du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion est composé ainsi qu'il suit :

Représentants de l'administration

Le chef du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion : M. Jean-Pierre Desbenoit, ou son représentant.

Le chef du département administratif du centre d'exploitation, de développement et d'études du réseau d'information de gestion : Mme Annick Cadet, ou son représentant.

Représentants du personnel

Titulaires

M. Bertrand Morvan, USAC-CGT.
M. Pascal Recchia, USAC-CGT.
M. Bruno Merten, SPAC-CFDT.
M. Ronan Melennec, SPAC-CFDT.
M. Cyril Tancogne, FO SNICAC-SNNA-SNPACM.

Suppléants

Mme Évelyne Allaf, USAC-CGT.
M. Gilles Le Breton, USAC-CGT.

Mme Ingrid Romei, SPAC-CFDT.
Mme Micheline Bassien, SPAC-CFDT.
M. Wladis Laczkowski, FO SNICAC-SNNA-SNPACM.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 30 novembre 2011.

*Le chef du centre d'exploitation, de développement
et d'études du réseau d'information de gestion,*

J.-P. DESBENOIT